4ème trimestre 2014
n°108
Infos Capeb 13
bulletin des adhérents • confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment des bouches-du-rhône

ARTISANS,

l'ÉTAT nous donne d'une **MAIN**
et nous reprend au CENTUPLE
de **l'autre MAIN.**

Jusqu'à quand...?

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
BOUCHES-DU-RHONE

Entre PROS, une histoire de confiance...

MAAF ASSURANCES SA – R.C.S. NIORT 542 073 580 – 06/14 - Crédits photos : GraphicObsession, Thinkstock

Créée en **1950** par les artisans

MAAF PRO : Être à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner, dans vos activités professionnelles et votre vie personnelle.

MAAF PRO

Contactez-nous au

N° Vert 30 15

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h

Comment lutter efficacement pour aider les artisans, quand ce qu'on leur donne d'une main on le leur reprend au centuple de l'autre ?

Chers Collègues,

Nous pourrions accompagner la joie des autorités de l'ETAT qui s'enthousiasment avec une prévision de croissance prévue à hauteur de 0,3 % au lieu de 0,1 %. Mais les artisans du bâtiment préfèrent garder la tête froide. A l'heure où je rédige ce document, ils sont entrain de s'organiser pour participer avec l'UPA à une grande manifestation nationale entre le 1er et le 5 décembre 2014. Pour quelles raisons les artisans du bâtiment sont-ils prêts à durcir le ton ?

C'est très simple. Ils ont le sentiment que le gouvernement feint de les écouter, qu'il ne les entend pas et que leurs revendications ne sont reprises qu'à la marge, dans le seul but de gagner du temps. Le temps s'écoule avec d'interminables débats qui n'aboutissent pas en leur faveur. Ils en ont **« ras le bol »** de tous ses rappels de charges qui sont autant de missiles tirés contre leur entreprise, voire même contre leur métier. Comme le dit **Patrick LIEBUS notre Président Confédéral : « si nos élus politiques et le gouvernement veulent la disparition des entreprises artisanales qu'ils le disent ! »**

Car, même si l'on voit une volonté affichée de faciliter la vie des petites entreprises, le gouvernement tarde à mettre en place les mesures nécessaires. Avec la crise économique qui continue de sévir, et les comptes de trésorerie déjà à plat, les « petits du bâtiment » sont entrain de rendre l'âme sous l'oeil bien veillant de nos politiques plus enclins à vouloir réformer l'organisation administrative de l'État que de pratiquer une politique efficace de relance de l'activité du bâtiment.

A ce sujet d'ailleurs, on constate une nouvelle volte face. Le premier Ministre vient d'annoncer qu'**il n'est plus question de la disparition des départements.**

Il a confirmé leur place pour dynamiser les territoires. Comme quoi, le vent de la réforme peut aussi changer de sens. Il serait bon d'en prendre acte. Dynamiser son territoire, c'est ce que la CAPEB 13 à son niveau, s'évertue de pratiquer en parcourant depuis des années son territoire départemental. Elle a créé du lien avec les autorités locales en organisant dans différentes communes, une dizaine de réunions à thème par an. Pour exemple, lors de la dernière réunion RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) le Président de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, **Monsieur David GRZYB a proposé à la CAPEB 13 d'intégrer un « Comité Économique et Social Inter Communal », en cours de constitution.**

Cette réunion a aussi été l'occasion de présenter aux artisans les critères utiles pour répondre aux appels d'offres nombreux et variés que propose la Communauté d'Agglo. Ces appels d'offres étant ouverts aux « petits du bâtiment » travaillant seuls ou en groupement. On voit bien là l'utilité du travail de proximité effectué par la CAPEB13 qui, par ces temps de crise, pense que le meilleur combat et le meilleur service que l'on puisse rendre à un artisan c'est de lui permettre de trouver des chantiers. Tout le reste n'étant que de la littérature. Les élus locaux partagent de plus en plus cette idée.

Alors qu'au début ils étaient plutôt réticents, à force de travailler sur le terrain, ce sont les élus locaux qui, nous percevant comme des acteurs incontournables pour animer « les forces vives » du territoire, nous invitent à prendre part dans leurs instances. Je considère que c'est là une belle victoire de la CAPEB 13, au moins aussi importante à l'échelon local, que la TVA à 5,5 au niveau national. C'est donc bien au niveau local qu'il nous faut lutter, pour rendre justice aux artisans et leur permettre de récupérer en partie, ce que l'ETAT leur prélève au niveau national. Car manifestement aujourd'hui, un combat de justice et d'équité, ne peut se faire efficacement que dans la proximité.

Ne l'oublions pas, à l'inverse de l'ETAT qui prend beaucoup plus que ce qu'il donne, une main tendue aux artisans au niveau local, par la logique économique et fiscale, donne au moins autant que ce qu'elle prélève, avec en plus un sentiment fort de participer à la vie de son territoire.

Le Président :
M. MARCELLIN

Joyeuses fêtes de fin d'année

Sommaire

LA VIE DE L'UPA **5**
INTERVIEWS ..... **7 à 9**
ACTIONS CAPEB ..... **10 à 15**
ACTUALITÉS
MÉTIERS ..... **15 à 17**
ARBRE DE NOÊL **19**
ACTUALITE REGLEMENTAIRE **21**
EMPLOI DIVERS **23**
SERVICES DE LA CAPEB 13 ..... **25**

DONNÉES SOCIALES
- Apprentis **27**
- Informations salaires **29**
- Cotisations sociales **30**

Les arènes d' ARLES.

Rédaction Administration : CAPEB 13 - Maison de Artisans - 7 bd Pèbre - 13008 Marseille
Tél. 0 491 323 373 - Fax. 0 491 765 541 - www.capeb13.fr - Rédacteur en chef : Antoine Battistelli - capebinfos@capeb13.fr
Gérant responsable : Marc Marcellin ISSN 0995 - 0206 - Dépôt légal : 16 janvier 2008
Création graphique, réalisation et impression : Alain Thomas 06 01 83 12 30 - Crédit photos : capeb, shutterstock.

MARC AZORIN
CONSEILLER EN GESTION SPECIALISE BATIMENT
EXPERT COMPTABLE DIPLOME

expertisecomptable@marcazorin.com 04 42 93 00 77

Audit et études prévisionnelles de développement. Calcul des taux horaires de facturation. Formateur agréé en technique de gestion bâtiment : Comptabilité - Fiscalité Gestion financière - Paye et devis dans le bâtiment.
Concepteur des **logiciels artisprix** et **artisbatiment permettant le calcul des taux horaires et coefficients de facturation.**
Lauréat disquette d'or 2008-2009 mention tpe décerné par l'ordre des experts comptables

Artis

Artis, l'esprit du devis

LE PACTE DE RESPONSABILITÉ PEUT-IL RÉUSSIR S'IL DÉTRUIT LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE) ?

La pierre angulaire du Pacte de responsabilité est le fameux CICE (Crédit D'impôt Compétitivité Emploi). L'idée de départ consiste à permettre aux entreprises privées de gagner en compétitivité et de leur demander en contre partie de créer des emplois. Plus précisément, une diminution des charges sur les salaires devrait permettre aux entreprises d'embaucher. A priori cette idée semble logique. Mais, si on y regarde de plus près, ce dispositif ne concerne pas le RSI (Régime Social des Indépendants). Il ne concerne donc pas les artisans qui d'office y sont assujettis. Cependant me direz-vous si le CICE bénéficie aux grosses entreprises cela pourrait tout de même permettre de créer de l'emploi. Et bien il n'en est rien. On observe que ces entreprises qui bénéficient d'une diminution des coûts de production par le biais de la baisse de leurs charges salariales, sont amenées à demander à leurs fournisseurs de baisser le prix de leurs marchandises, sous prétexte qu'elles ont profité, elles aussi, de la baisse de leurs charges salariales. **Ainsi au lieu d'un système virtuel créateur d'emplois, on a mis en place un système pervers.** Au delà d'une diminution des coûts qui entraîne une diminution des prix, avec le risque d'une déflation généralisée. Le pire des scénario à envisager par ces temps de crise économique, ce système, permet de transformer le montant de la diminution des charges, en dividendes pour les grosses entreprises. Ce ne sont donc pas les salariés qui profiteront de cette manne financière mais plutôt les actionnaires. **En quoi ce dispositif permet-il à ceux qui en sont exclus, les TPE, artisans ou commerçants, d'embaucher ?** Ce sont pourtant ceux qui recrutent le plus et qui forment le plus d'apprentis. A ce sujet après avoir supprimée une prime à l'apprentissage, le gouvernement l'a remise, sous la pression des Organisations professionnelles, au goût du jour, par le biais d'une **nouvelle prime à l'embauche pour les apprentis.** Quant à la **loi HAMON** qui renforce le droit des consommateurs **et la loi relative à l'économie sociale et solidaire** qui oblige d'informer à priori les salariés lors d'une cession d'entreprise, elles ne vont pas dans le sens de la simplification de la gestion administrative. C'est encore pire avec la loi imposant le « compte pénibilité » simplement reportée, mais non abrogée, qui doit rester pour nous un point de vigilance. Ce dispositif est inapplicable dans les petites entreprises. **Une usine à gaz.** Un véritable casse tête au plus mauvais moment, pour les petits artisans et commerçants de proximité qui ont eu l'audace d'embaucher. Pour corser le tout, ces petits besogneux voient l'assiette de la cotisation RSI élargie aux dividendes. **Ainsi, sous prétexte de simplifier on complique un peu plus. Sous prétexte de diminuer les charges on les augmente. Il y a de quoi « péter les plombs » quand on est à la tête d'une TPE, que l'on soit artisan ou commerçant.**

Tout ceci mérite pour le moins une réponse adaptée des Organisations Professionnelles.

Nous avons du mal à « retenir les troupes ». Les petits souhaitent en découdre. Ce ne sont pas les exemples qui manquent actuellement (Bonnets Rouges, Paysans...). Ou bien comme l' UPA qui avec l'action des **« Sacrifiés »** a obtenu plus d'un million de signatures ? **Toujours est-il que l'UPA, la CGPME et le MEDEF, une fois n'est pas coutume, s'apprêtent à manifester ensemble entre le 1er et le 5 décembre 2014.**

A l'heure où nous écrivons, nous savons qu'une action unitaire est prévue à Paris le 1er décembre. Le combat est nécessaire, quand bien même les autorités de l'État envisageraient de tuer les TPE. Nous devons envoyer un signal fort, à la hauteur de la désespérance des entreprises de proximité : **« Hors des TPE, il n'y a point de salut pour le Pacte de Responsabilité »**

UPArtisanat BOUCHES-DU-RHONE

CONSULTEZ NOTRE CALENDRIER **FORMATIONS**

www.arfab-pacacorse.fr

formation

Bâtiment
Travaux publics
Paysage

+ de 5500 professionnels formés

jesuisprojemeforme.com®

PACA CORSE
ARFAB

VOTRE PARTENAIRE FORMATION

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ ET LA CONCURRENCE DÉLOYALE

POINT DE VUE DE MONSIEUR MANUEL FALASCHI, DIRECTEUR ADJOINT DE L'URSSAF PACA

Que pensez-vous des récentes dispositions visant à lutter contre les offres anormalement basses ou encore le détachement abusif de travailleurs européens et renforçant par la même la responsabilité des maîtres d'ouvrage et autres donneurs d'ordre ?

Vous faites allusion à la Loi du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence déloyale.
Il convient bien entendu, d'attendre la promulgation des décrets d'application pour cerner au plus près ces nouvelles dispositions, mais, d'ores et déjà, le législateur :
- vient de renforcer l'obligation de vigilance du donneur d'ordre, notamment en matière d'application de la législation du travail (respect du smic, majorations pour heures supplémentaires, assujettissement aux caisses de congés et intempéries…),
- entend imposer, dans le cadre du détachement de salariés, qu'une déclaration de détachement soit adressée à l'Inspection du Travail préalablement à ce détachement, et qu'un représentant sur le territoire français de l'entreprise étrangère soit désigné. Le donneur d'ordre devra vérifier la réalité de ces obligations avant le début du détachement, sa responsabilité financière pouvant être étendue solidairement pour tout manquement à ces obligations d'injonction ou d'information.
Une amende administrative viendra sanctionner les différents manquements.
Ces mesures vont évidemment dans le bon sens et permettront de tendre vers une concurrence plus loyale.

Comment percevez-vous, sur le département des Bouches du Rhône, la signature de convention de lutte contre le travail dissimulé et la concurrence déloyale ? La Carte BTP constitue-t-elle un atout pour vos contrôleurs ?

Les professionnels du Bâtiment du département des Bouches du Rhône, en signant une convention de lutte contre le travail dissimulé et la concurrence déloyale, affichent un engagement fort, qui symbolise une prise de conscience collective sur la nécessité, pour tout un chacun, de lutter contre le fléau de la fraude pour que perdure le système de protection sociale français.
Un des résultats des plus concrets réside dans le déploiement de la carte BTP qui constitue un « plus » pour les agents de contrôle, qui voient ainsi leurs opérations de vérifications simplifiées et plus rapides, dès lors que les salariés en sont porteurs.

Nous encourageons donc toutes les entreprises du BTP à faire porter cette carte par leurs salariés.

ABC GESTION 13
Association de Gestion et de Comptabilité
VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ
Partout en France Les Associations de Gestion et de Comptabilité sont à votre disposition pour vous aider à tenir votre comptabilité en continuant à vous conseiller et à vous accompagner dans la vie de votre entreprise.
Faire appel aux services d'une AGC, c'est pour vous l'assurance de bénéficier du savoir-faire d'experts qualifiés et dévoués dont le but est le développement de votre entreprise.
Vous pouvez compter sur nous…
…Nous comptons pour vous !
EXPERTISE COMPTABLE
• Suivi et établissement des comptes
• Mission de surveillance et de contrôle
• Mise en place d'états financiers
GESTION D'ENTREPRISE
• Etablissement de budgets prévisionnels
• Diagnostic des difficultés
• Suivi des prévisions
CONSEILS
• Aide et conseil pour la transmission et transformation d'entreprises
• Diagnostic patrimonial et optimisation fiscale
• Bilan et audit de protection sociale
• Evaluation d'entreprises
Expertise
Disponibilité
Compétitivité
Réactivité
Simplicité
Adaptabilité
ABC GESTION 13
7 Boulevard Pèbre - 13008 MARSEILLE
Siret 50829870000016 - Tél : 04 91 32 27 27 - Fax : 04 91 32 27 28
abc.gestion.13@numericable.fr

MADAME NICOLE MONACO
DU SERVICE PRÉVENTION DU RSI PROVENCE ALPES

AB : Après une « période de rodage » où les artisans se sont plaints de nombreux dysfonctionnements, le RSI s'est nettement amélioré. Il n'a néanmoins pas réussi à modifier l'image négative qui lui colle à la peau. Au moment où dans les plus hautes sphères de l'État on parle de « simplification administrative » comment pensez-vous faire pour donner aux yeux des artisans du bâtiment, une meilleure image du RSI ?

N. MONACO : Nous sommes conscients de la perception qu'ont pu avoir les artisans. Aujourd'hui, comme vous l'avez vous-même évoqué, les choses se sont nettement améliorées. Au delà de l'image, les artisans attendent de nos services qui sont aussi et surtout, ne l'oublions pas, leurs services, de l'efficacité. Aussi, pour répondre au plus près aux attentes des artisans nous avons rendu plus performant notre système informatique. Nous avons aussi formé et mis en place un accueil mixte avec l'URSSAF.

AB : Un accord existe déjà entre la CAPEB 13 et le RSI. Une boite aux lettres électronique nous est dédiée, ce qui nous permet de gagner du temps pour déposer les dossiers de réclamation. Ne peut-on aller plus loin en terme de communication et obtenir par exemple qu'un référent nous soit attribué ?

N. MONACO : Oui, bien sur, un référent en proximité, dans la phase amiable, permet de gagner du temps et d'éviter un dispatching de dossiers vers des services non directement concernés. Le chemin le plus court étant dans tous les cas le meilleur. C'est la raison pour laquelle notre service réclamations, dirigé par **Madame TEMPESTA**, répond directement aux artisans qui le sollicitent par courrier ou par mail sur la boîte **contact@provencealpes.rsi.fr**.

AB : Nous vous avons rencontré lors du dernier Salon PREVENTICA à Marseille. Après l'intervention de Madame Nathalie OSMONT, notre élue CAPEB, Présidente de la Commission des Femmes d'Artisans et chargée du dossier prévention, vous vous êtes spontanément présentée comme un possible interlocuteur pour les artisans de la CAPEB auprès du RSI. Qu'est-ce qui vous a motivé pour vous positionner ainsi ?

N. MONACO : Je viens du secteur santé où la prise en compte de l'autre est primordiale, être à l'écoute et donner une réponse adaptée doit être notre credo.
Je mesure la difficulté de sensibiliser les artisans à notre offre prévention-santé. Vous rencontrer nous permet de mieux connaître la profession, ses difficultés, ses contraintes et ainsi développer une communication plus efficace.
Par exemple, nous lançons une action en direction des artisans du bâtiment en cette fin d'année, secteur où les accidents de travail sont les plus fréquents. Parce que la prévention des risques professionnels constitue une priorité pour le RSI, le régime a décidé d'offrir à tous les artisans une consultation auprès de leur médecin traitant, axée sur les risques liés à leur activité professionnelle. Car protéger leur santé, c'est aussi protéger leur entreprise.

C'est de la qualité du dialogue que nous construirons ensemble que naîtrons les actions les plus pertinentes au bénéfice des adhérents de la CAPEB.

AB : On voit bien chez vous une volonté affichée qui consiste à tout mettre en œuvre pour faciliter la communication entre les services du RSI et les artisans. S'agit-il d'une attitude personnelle ou bien d'une culture d'entreprise partagée par l'ensemble des salariés du RSI ?

N. MONACO : Une véritable politique pour améliorer la communication avec les artisans s'est mise en place. Tant au niveau de l'informatique que de la communication inter-personnelle. Pour le dire plus précisément, nous souhaitons simplifier le système, avec moins d'interlocuteurs et plus d'efficacité, pour répondre aux attentes des artisans.

Un accueil dématérialisé et sur Rendez-vous a été développé par notre caisse régionale. C'est un service rapide, fiable et adapté aux contraintes de temps et obligations professionnelles du travailleur indépendant.
Enfin, le RSI Provence Alpes s'est doté d'une application sur Smartphone **« API RSI ».**
Téléchargée gratuitement, elle permet notamment de prendre un rendez vous au jour et à l'heure de son choix, de faire une demande pour être rappelé lorsqu'on le souhaite, d'accéder aux informations de son compte personnel et aux actualités de la caisse…

C'est en suivant cette démarche que nous atteindrons notre objectif en terme de communication, mais aussi d'efficience et d'efficacité, un trio indispensable me semble-t-il pour parfaire notre image.

AB : Merci madame MONACO

LE DIAGNOSTIC PROTECTION SOCIALE (DPS)

AB : L'idée de la retraite constitue souvent une angoisse, pour nombre d'artisans. Seule la « vérité » peut les amener à envisager ce « passage » de façon plus sereine. Vous avez imaginé de répondre à ce besoin par le DPS. Alors bien évidemment, et c'est ma première question, Qu'est-ce que le DPS ?

Dominique LALOUM : La MNRA qui depuis l'origine est « la Mutuelle des Artisans » a créé un nouveau service innovant et gratuit, le DPS. Ce privilège réservé exclusivement aux adhérents de la CAPEB, permet d'être au mieux informé sur les conditions de leur retraite ainsi que celle de leur conjoint. En fonction des éléments communiqués, l'artisan aura une vision globale de sa protection sociale. Il pourra notamment, de façon objective, analyser les forces et les faiblesses de sa couverture sociale actuelle. L'idée qu'on se fait du montant souhaité n'est pas toujours conforme à la réalité. Bien évidemment, en cas de nécessité, des solutions seront proposées. Au vue de l'importance que constitue le sujet de la retraite pour les artisans du bâtiment, nous avons décidé d'informer et de communiquer au plus près du terrain. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes rapprochés de la CAPEB, notre partenaire historique.

AB : Nous comprenons que vous souhaitez préparer les artisans afin qu'il puissent réagir à temps pour prévoir et non subir le moment de leur retraite. Mais, comment pensez-vous concrètement faire passer le message ?

Myriam MOREAU : Les artisans aiment avoir, comme dans leurs métiers, des réponses concrètes. Nous avons donc prévus d'organiser des « ateliers DPS » dans les locaux de la CAPEB 13, qui permettront de réunir les artisans concernés afin qu'ils puissent, aidés par les intervenants de la MNRA, construire ensemble leur propre DPS. Pour chacun, au cas par cas, une réponse individuelle sera apportée. Ils seront ainsi fixés sur l'âge de départ autorisé et pour quel montant ils seront rétribués.

Pour en savoir plus vous pouvez contacter :
- Danièle LALOUM au 06 67 59 02 20
  et /ou par mail :dlaloum@mnra.fr
- Myriam MOREAU au 06 63 24 25 34
  et/ou par mail : mmoreau@mnra.fr

AB : D'accord, mais les caisses de retraite transmettent elles-même ces informations.
Quel intérêt pour l'artisan de les connaître à l'avance ?

Lionel FERRARI : C'est fondamental. Imaginez la mauvaise surprise que cela peut représenter pour un artisan qui découvre au moment de sa retraite qu'il n'aura ni le montant nécessaire, ni la couverture sociale utile pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Nous sommes donc là pour prévenir en parlant aux artisans un langage de vérité, qui requière de la maturité et de la responsabilité. Nous avons les moyens d'aider les artisans pour qu'ils franchissent en toute sérénité le passage de la retraite car, ils auront pris au bon moment, les bonnes décisions. D'où l'importance de connaître la vérité.
L'artisan qui sait, grâce au DPS, peut prévenir. Celui qui ne sait pas, ne peut que subir !

AB : Merci donc à vous, Dominique, Myriam et Lionel

VOTRE AGENCE
VOUS ACCOMPAGNE
...
ET CRÉE LE COMPTOIR
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
NORMES - SERVICES - CONSEILS
DÉJÀ 7 COMPTOIRS
À VOTRE DISPOSITION À :
MARSEILLE 11ème
LA VALENTINE (13)
MARSEILLE 14ème
MAISON BLANCHE (13)
VENELLES (13) - BRIGNOLES (83)
LA GARDE (83) - SAINTE-MAXIME (83)
ORANGE (84)
PROCHAINEMENT : MONTÉLIMAR (26)
Découvrez, dans votre agence, un Comptoir où se conjuguent conseils et solutions. Vous y trouverez des vendeurs spécialement formés aux nouvelles obligations réglementaires, des services indispensables à chaque étape de vos chantiers ainsi qu'une offre de produits complète et performante.
SIMULATEUR D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
ÉTUDES ET MÉTRÉS
BET
ÉTUDES THERMIQUES
LOCATION DE MATÉRIEL
VENTE DE MATÉRIEL
COMPTOIR EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
POINT.P
Matériaux de Construction
LA RÉPONSE PROFESSIONNELLE
www.pointp.fr

SYNERGISUD
BUREAU D'ÉTUDES THERMIQUES & ACOUSTIQUES
Conseils en Confort et Économies d'énergie
BÂTIMENT & SANTÉ
Acteur de la Santé dans le Bâtiment
PROXIMITE
REACTIVITE
RESPECT DES ENGAGEMENTS
CONSEILS & ACCOMPAGNEMENT
ASSISTANCE
SENSIBILISATION
FORMATION
RT 2012, Bbio, ATTESTATION REGLEMENTAIRE
DIMENSIONNEMENT CHAUFFAGE
RT EXISTANT, AUDIT ENERGETIQUE
ECO-PTZ, CREDIT D'IMPOT
ETUDES ACOUSTIQUES
QUALITE DE L'AIR INTERIEUR
LABELS
APee
Athermys
1er RÉSEAU DE BUREAUX D'ÉTUDES
RGE
OPQiBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
SITES DE PRODUCTION D'ÉTUDES : LA CIOTAT, LYON, NANCY
Tél : 08 2005 2012
www.synergisud.fr
Siège social : LE FORUM – Bâtiment A – 515 avenue de la Tramontane – ZI Athélia IV – BP 81 – 13701 LA CIOTAT cedex – Tél : 04 42 08 00 01 – Fax : 04 42 08 44 47

LA RSE MISE EN LUMIÈRE À LA CIOTAT

Étape incontournable, La Ciotat, ville des frères Lumière, nous a permis, une fois de plus, de réunir les Artisans du bâtiment de la commune le 9 octobre dernier sur le thème de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Les chefs d'entreprise présents ont pu se rendre compte qu'ils pratiquaient déjà, sans le savoir, la RSE.

Des artisans RSE car des artisans Responsables ! Les artisans ancrés dans la proximité ont l'habitude de prendre en compte leur environnement au sens large, car c'est à ce prix que leur entreprise peut prospérer. Ils créent, forment, embauchent et s'engagent dans leur organisation professionnelle ou même parfois en politique.

En 2014, la RSE c'est surtout le RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), qualification désormais indispensable pour conserver l'accès au marché traditionnel de la rénovation. Les artisans déjà RGE le savent bien, ils ont une longueur d'avance pour répondre aux demandes des propriétaires du Centre ville de La Ciotat qui bénéficient d'aides publiques pour rénover leurs logements.

Un Centre-ville de La Ciotat sous les projecteurs de cette **OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) présentée Monsieur **Guillaume LANTIER** (Responsable de Programmes Service Aides à l'Habitat Privé) de la **SOLEAM** (Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise) ; **OPAH** qui représente un investissement de 31 millions d'euros.
La SOLEAM reçoit à La Ciotat toute personne intéressée dans son bureau du 30 rue Ledru Rollin (contact : 06 88 04 11 05).

RÉUNION RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE) DU 13 NOVEMBRE DANS NOS LOCAUX.

THÈME : LA LUTTE CONTRE LE SATURNISME

Voudrait-on en plus de leur activité faire jouer un rôle sanitaire et social aux artisans du bâtiment ?
La lutte contre le saturnisme, voilà l'objectif à atteindre pour l'**ADRIM**, en partenariat avec **La CAPEB** des Bouches du Rhône. C'est le défit que se propose de relever l'État pour protéger les enfants de moins de 6 ans contre les risques d'intoxication que font courir les peintures au plomb. Le centre ancien de la cité de Marseille est particulièrement concerné par ce fléau. C'est la raison pour laquelle les grands moyens sont mis en oeuvre pour l'éradiquer. Une action auprès des propriétaires privés a été intentée mais elle n'a pas obtenu le succès escompté. Face à ce constat d'échec, l'État a pris les choses en main. Par l'intermédiaire de notre partenaire l'**ADRIM** représentée par madame **TARDIVO**, une réunion a pu être organisée avec la CAPEB 13. Ainsi, après que le **Président Marc MARCELLIN** ait expliqué le sens de cette action RSE, dont la lutte contre le saturnisme ne constitue qu'un volet, **Jean Marc ESCLAGON** et **Isabelle SCHELMOUN** du **Conseil Général (CG 13)** sont intervenus. Ils ont expliqué successivement les avantages des « contrats aidés » qui permettent au chef d'entreprise d'obtenir des aides pour chaque embauche, tout en participant à la lutte contre le chômage et l'exclusion, de même que l'opportunité que représente pour eux, l'adhésion gratuite au **CLUB ENTREPRISES** du **CG 13**, notamment pour les aider à recruter. **La MAAF** avec **Pascal BESNARD** a démontré l'intérêt partagé pour sa compagnie comme pour le chef d'entreprise de tout mettre en oeuvre afin que l'entreprise dure dans le temps. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle devient de plus en plus conseillère auprès des artisans notamment en les protégeant au mieux des risques encourus, y compris en cas d'accident du travail, dans le but de permettre à l'artisan de passer le cap difficile et à l'entreprise de continuer d'exister. A ce sujet des diagnostics gratuits sont proposés : tous vos contrats d'assurances pourront être passés au crible pour vérifier si vous êtes bien couverts pour les activités que vous pratiquez. Répondre aux appels d'offres de l'**ADRIM** s'inscrit donc bien dans une démarche RSE.
Les artisans sont prêts à oeuvrer pour lutter contre le saturnisme qui constitue en soi un véritable problème sanitaire. Ils sont aussi prêts à agir pour l'insertion et participer ainsi à la lutte contre le chômage en embauchant. Ils jouent bien aussi un rôle social. Ils attendent donc que l'État leur ouvre ses Marchés pour jouer pleinement leur rôle sanitaire et social.

RÉUNION RSE LE 14 OCTOBRE **À SAINT CHAMAS**

Sensibiliser les artisans du bâtiment à La Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) est un challenge que le nouveau maire de la commune, Monsieur Didier KHELFA a bien voulu relever en s'associant pour l'occasion à la CAPEB13. Il faut dire que ce monsieur est « coutumier du fait ».

En effet, avant d'être le maire de **Saint CHAMAS**, il était son Secrétaire Général et depuis des années il permet à la **CAPEB 13** d'organiser ses « réunions à thème » en mettant à disposition des artisans la plus belle salle, la salle des mariages de la mairie. Ceci en dit long sur sa volonté d'être proche des artisans de proximité. Il faut dire que notre Correspondant CAPEB de Proximité (CCP), Monsieur **Jacques LE PORT** a su créer et entretenir le lien avec les représentants de la commune.
Pour ce faire, Il a même intégré l'**Association des Entreprises de Saint CHAMAS** dont le rôle est de représenter auprès des autorités locales, les artisans et commerçants de la commune, tous métiers confondus.

Voilà un bel exemple d'un artisan qui est rentré à fond dans une démarche RSE. Bien au delà de ses responsabilités syndicales au sein de **la CAPEB 13**, il prend en compte et intègre son environnement pour créer du lien et faire entendre la voix des artisans. Tel que l'a expliqué le **Président Marc MARCELLIN**, s'inscrire dans le paysage local comme un acteur et non comme un spectateur est la voie à suivre. Il faut non seulement avoir à l'esprit la préservation de la nature et c'est le cas en devenant RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) mais aussi regarder autour de soi pour voir si avec les entreprises de proximité on peut mutualiser des moyens matériels et/ou humains afin de répondre au mieux aux Marchés qui se présentent, à moindre coût, tout en prenant en compte la problématique des déchets et surtout l'emploi. **La CAPEB 13** oeuvre actuellement avec le **Conseil Général des Bouches du Rhône** pour l'emploi et l'insertion. Mais, comme l'a fait remarquer le **Président MARCELLIN**, les artisans sont prêts à jouer le jeu et relever le défit de l'emploi dans la mesure où les donneurs d'ordres publics ouvrent leurs Marchés aux petits du bâtiment, aux artisans. Sur ce point précis, Monsieur **KHELFA** nous a expliqué ses inquiétudes : « avec la Métropole les appels d'offres vont échapper aux autorités locales. Ils risquent même d'être élevés au niveau européen, ce qui laissera peu de chances aux artisans de proximité pour accéder en direct aux Marchés ». **Marc MARCELLIN** a précisé à ce propos que **la CAPEB** se bat pour faire en sorte que les artisans ne soient plus systématiquement des sous traitants et puissent accéder directement aux chantiers. Il a rappelé l'utilité de travailler en groupement momentané d'entreprises (GME) pour faire concurrence aux gros du bâtiment qui veulent tout rafler.

Allant dans le sens du maire de la commune qui prône la proximité, il a insisté sur le combat que mène **la CAPEB** contre la concurrence déloyale qui pourrait s'accélérer en ouvrant les marchés locaux aux entreprises low cost. Ensuite toujours dans le même esprit, Monsieur **BESNARD de la MAAF** accompagné de **Magali FELIX**, nous a instruit en matière d'assurances, puis un apéritif dînatoire plutôt joyeux et convivial a clôturé la soirée, ce qui prouve une fois de plus, si besoin était, que seule la proximité, au-delà des marchés qu'elle peut procurer, peut apporter des instants de bonheur...

RSE ARLES

EN PAYS D'ARLES, LA RSE NE JOUE PAS L'ARLÉSIENNE

Le 6 novembre dernier c'est le siège de la **Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)** qui a accueilli notre dernière réunion RSE* de l'année.

Artisans du bâtiment et élus locaux ont répondu à l'appel.
Des artisans acteurs responsables au quotidien, nous le savions déjà.

Mais aussi, des élus locaux proches des artisans, soucieux de connaître leurs avis sur tous les sujets, ceux concernant la cité bien sur, mais aussi particulièrement ceux touchant au développement de l'économie et de l'emploi locaux, ce dont nous nous félicitons.

Nous y voyons là, le résultat de nos actions déployées depuis des années sur le terrain.
Les artisans du bâtiment et leur organisation professionnelle sont devenus des acteurs incontournables puisque les élus locaux font appel à **la CAPEB13** pour participer au développement du tissu social et économique du territoire. Ainsi, en intégrant **la CAPEB13** dans le futur **Comité Économique et Social Intercommunal**, cette RSE* redevenu en **Pays d'Arles,** RSO, servira au mieux l'intérêt général.
Voilà le sens des prises de parole des représentants d'**ACCM**, **David GRZYB**, **Vice-Président** délégué à l'économie et à l'emploi, **Jacky PIQUET**, Vice-président délégué à la politique de l'eau et aux grands travaux et **Georges BERNOT**, Vice-président délégué à la commande publique.

Symbole de cette synergie entre artisans et élus locaux, la présence du **Maire d'Arles**, **Hervé SCHIAVETTI**, venu soutenir cette dynamique RSE-RSO*.

Des paroles aux actes, puisque les Services d'ACCM et des **Communes d'Arles** et de **Saint-Martin de Crau** ont ensuite dit aux artisans du bâtiment comment accéder à leurs offres de travaux et comment y répondre tout en respectant les clauses d'insertion.

Pierre VETILLART, adjoint délégué à la transition écologique et énergétique de la Commune d'Arles, a quant à lui insisté sur l'importance pour les artisans du bâtiment de devenir RGE*. Ce que **Pascal BESNARD** de **MAAF Assurances** a confirmé.

*RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
*RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations
*RGE : Reconnu Garant de l'Environnement

Des élus locaux parfaitement en phase avec les artisans de proximité : un bel exemple de RSO !

atlantic
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET CHAUFFE-EAU

ELLE REVIENT !
Du 15/10/2014 au 15/12/2014

PRIME À LA CASSE
Par Atlantic *

JUSQU'À
300€*
REMBOURSÉS
SUR L'ACHAT DE VOS NOUVEAUX RADIATEURS ATLANTIC

Rendez-vous sur www.atlantic-pro.fr à partir du 15/10/2014

MARADJA Pilotage intelligent

GALAPAGOS Pilotage intelligent

ONIRIS Pilotage intelligent

ALIPSIS sweetcontrol / ALIPSIS

JUSQU'À 45%** D'ÉCONOMIES

*À partir de 2 radiateurs Atlantic achetés. (**) par rapport à un appareil à inertie grand confort.

RETRAITE PRÉVOYANCE
SANTÉ ASSURANCES
ÉPARGNE ACTION SOCIALE
VACANCES

Une équipe à votre service au
04 96 20 71 71

www.probtp.com

PRO BTP
L'assurance d'un avenir solide

AVEC LA SIGNATURE DU PLACI
LES ARTISANS DE LA CAPEB 13 AIDENT À « REDONNER VIE » AU CENTRE ANCIEN DE LA CITÉ DE MARIGNANE.

C'est par petites touches répétées, à l'image des peintres impressionnistes, que les artisans de la CAPEB 13 sont devenus des partenaires privilégiés des collectivités publiques de proximité. C'est notamment le cas à Marignane où **le maire, Monsieur Eric LE DISSES,** porteur du projet, a organisé deux rencontres avec les artisans du bâtiment afin qu'ils participent activement à la rénovation du Centre Ancien de la Cité.
Pour aller plus loin encore, l**a CAPEB13 est devenue signataire du PLACI** (Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion) aux termes duquel elle s'engage à mobiliser ses adhérents afin :
- d'accueillir les personnes en insertion et leur apporter les formations et explications nécessaires à l'exécution des tâches qui leurs sont confiées. Ces tâches doivent être identifiées dans la perspective de fournir aux bénéficiaires une réelle expérience professionnelle ;
- de mobiliser leurs services, leurs organismes de formation et leurs organismes financeurs (OPCA) ;
- de contribuer plus globalement à mieux cerner les tendances du secteur économique du bâtiment et des travaux publics.

Les différents Maîtres d'ouvrages et les acteurs de l'emploi de la Ville ont salué l'officialisation de l'investissement de la CAPEB13.

Ainsi, les artisans du bâtiment et des Travaux Publics qui obtiendront des Marchés devront tenir compte des clauses d'insertion qui y sont liés. Dans cette perspective, ils seront considérés comme un levier majeur pour développer l'emploi et l'insertion sur leur territoire.
Les contacts avec les propriétaires, qui ont des besoins de travaux, seront l'occasion de montrer leur savoir faire. Et, par la qualité des travaux effectués, de conforter la bonne image de l'Artisanat.
La signature du PLACI, après une succession de petites touches, pourrait donc bien être qualifiée d'impressionniste sans pour autant être démodée. En effet, elle s'inscrit dans la réalité d'aujourd'hui où, **le rôle de l'Organisation Professionnelle qu'est la CAPEB, consiste de plus en plus à créer du lien pour favoriser l'accès aux Marchés au bénéfice des Artisans de proximité.**

AG MTPI : LA BONNE ENTENTE ASSURÉE

C'est autour d'un apéritif convivial que s'est tenue l'assemblée générale de la section professionnelle « Métiers et Techniques du plâtre et de l'Isolation » le 29 octobre dernier dans les locaux de la CAPEB 13.

Beaucoup d'échanges ont eu lieu entre des professionnels motivés et fiers de leur métier ! Différents sujets à bâton rompu ont été abordés comme la formation des jeunes, les appels d'offres dans le cadre de marchés publics, la concurrence déloyale, les économies d'énergie, le professionnalisme des artisans... Des sujets qui tiennent d'ailleurs à coeur à la CAPEB 13 comme celui de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
Notons à ce sujet, que deux membres de la section sont des exemples vivants de RSE puisqu'ils occupent des postes d'élus dans leurs communes respectives : Carry le Rouet pour Monsieur TRAPY et Pourcieux pour Monsieur PALUSSIERE.
Toujours dans la bonne humeur, l'élection des membres du conseil de la section professionnelle a eu lieu. Ont été nommés :

Monsieur Christophe PALUSSIERE – Président
Monsieur Jean Christophe TRAPY – 1er Vice Président
Monsieur Jean Claude RODULFO – 2ème Vice Président

Ces trois artisans seront également au Conseil d'Administration de la CAPEB 13.

Nous profitons de cette occasion, pour souhaiter la bienvenue à Monsieur TRAPY, nouvellement élu et félicitons les autres membres de leur renouvellement !

RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE
mnra
la mutuelle des artisans
Voir AUJOURD'HUI, pour PRÉVOIR DEMAIN
DIAGNOSTIC en PROTECTION Sociale
La véritable analyse complète de toute la couverture sociale du chef d'entreprise et de son conjoint.
Attention : il ne s'agit pas d'une simple simulation approximative, mais d'un véritable relevé, réalisé à partir de données collectées par nos conseillers, auprès des organismes obligatoires.
Vos conseillers :
Dominique LALOUM : 06 67 59 02 20
Myriam MOREAU : 06 63 24 25 34
Lionnel NAVARRO : 06 63 43 86 51
Lionel FERRARI : 07 78 51 51 56
Pour nous écrire : 51, rue de Châteaudun 75442 Paris Cedex 09
Pour prendre rendez-vous : 0 810 66 66 72
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)
RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE
mnra
la mutuelle des artisans
www.mnra.fr
La MNRA dispose d'une expertise de plus de 20 ans en protection sociale complémentaire des indépendants. À travers ce service, la MNRA illustre son engagement de conseil et d'accompagnement des indépendants, en toute transparence et objectivité.
Le savoir-faire d'un EXPERT EN PROTECTION SOCIALE

VOTRE DISTRIBUTEUR EN MATERIEL ELECTRIQUE **CABUS RAULOT**
VOUS INVITE A VENIR DECOUVRIR SON CENTRE EXPERT
310 Chemin de l'Armée d'Afrique – 13010 Marseille Tél 04-95-08-13-33 / Fax 04-91-47-57-20
Espace de 1000m² dédié aux clients installateurs, prescripteurs, architectes, imaginé à la fois comme un lieu pédagogique et d'aide à la vente, son showroom met en scène de façon esthétique et didactique les produits des gammes Eclairage, Climatique et Courants faibles.

CENTR EXPERT

Une équipe d'Experts pour vous aider dans la réalisation de vos projets en vous apportant l'aide et l'assistance technique dont vous avez besoin

sonepar france

Marseille – Toulon – Manosque – Vitrolles – Arles – Saint Laurent du Var – Port de Bouc – RAM – Gap – Carpentras – Export – Aubagne – Aix en Provence – Salon de Provence - Rousset

AG CDFA : ASSEMBLÉE STUDIEUSE

Le 14 octobre 2014 s'est réunie l'Assemblée générale de la Commission Départementale des femmes d'Artisans (CDFA) des Bouches-du-Rhône.
Une Assemblée studieuse qui a « planché » sur les nombreuses nouveautés 2014 se rapportant aux **mentions obligatoires sur les devis et factures,** ainsi qu'aux contrats de sous-traitance.
Ces travaux ont été mis en forme par le Service juridique de votre organisation professionnelle afin de proposer un modèle de conditions générales de prestations de services adaptées aux nouvelles dispositions réglementaires.
Une **matinée très riche** car **MAAF Assurances**, en la personne de **Pascal BESNARD,** a fait un point complet sur **la complémentaire santé de groupe obligatoire** qui doit bénéficier à tous les salariés à partir du 1er janvier 2016. D'ici là, les employeurs doivent mettre l'année 2015 à profit pour faire jouer la concurrence entre assureurs. Surtout, n'attendez pas fin 2015 pour vous y intéresser ! Nous organiserons courant 1er semestre 2015 des réunions sur ce thème afin de vous communiquer tous les détails et de répondre à toutes vos questions.
Après avoir épuisé ces deux sujets, l'Assemblée générale a pu procéder aux votes permettant le renouvellement des membres et des élus de la **CDFA13**. Aux termes de ces élections, le bureau de la Commission est le suivant : **Nathalie OSMONT –** Présidente, **Cathia LE PORT –** 1ère Vice-Présidente, **Alima KHIARI** - 2ème Vice-Présidente, **Monique SIGNORILE –** 3ème Vice-Présidente, **Pascale FERCOQ –** Secrétaire, **Linda BARBEL** – Secrétaire adjointe.
Les représentantes de la Commission au Conseil d'administration de la **CAPEB13** sont **Nathalie OSMONT**, **Cathia LE PORT** et **Alima KHIARI.**
Félicitations !

AG MAC : UNE ASSEMBLÉE TRÈS PRO. !

Le Président Jacques LE PORT a réuni l'Assemblée générale de sa Section Professionnelle Maçonnerie Carrelage le 16 octobre 2014.
Une Assemblée qui s'est caractérisée par de nombreux échanges relatifs aux règles de l'art. Le compte-rendu des journées de la construction 2014 n'a d'ailleurs pas manqué d'alimenter ces discussions passionnées et passionnantes. Au menu, conduits de fumée en terre cuite, maçonneries thermiques, ponts thermiques planchers façades, maçonneries acoustiques, efficacité énergétiques dans les salles de bain … Discussions également autour de la formation et de l'apprentissage.
Avant de procéder aux élections, **François GUTIERREZ** du **cabinet d'expertise comptable ABC Gestion13**, partenaire historique de la CAPEB13, a fait une brève intervention au sujet de la CFE 2014 (Contribution Foncière des Entreprises) : à partir de cette année, les entreprises ne reçoivent plus leur avis d'imposition par courrier. Elle doivent se connecter sur le site Internet des impôts et créer un compte pour y avoir accès.
Au terme des élections, le bureau de la Section est le suivant : **Jacques LE PORT** – Président, **Jean BRIGNOLE** – 1er Vice-Président, **Jean-Pierre GARCIAZ** – 2ème Vice-Président, **Olivier OSMONT** – 3ème Vice-Président, **Daniel RUBINO** – Secrétaire, **Albert PUDDINU** – Secrétaire adjoint. Représentent la Section au Conseil d'administration de la CAPEB13, **Jacques LE PORT, Dominique FALDUTO** et **Olivier OSMONT.**
Félicitations !

SIPS
SUD INFO PRO services

INFORMATIQUE DU BATIMENT
CONSEILS – VENTES – FORMATIONS

LOGICIELS POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Selon votre activité, vous recherchez un logiciel pour :

- Faire vos devis, vos factures ?
- Saisir votre comptabilité ?
- Suivre vos règlements ?
- Gérer vos chantiers ?
- Calculer vos taux horaires et prix de revient ?
- Gérer votre S.A.V. ?
- Gérer vos plannings ?

Votre contact : Jean-Pierre NAISSANT

Profitez de nos offres spéciales
« ADHERENT CAPEB »

sage | Partenaire Agréé

06.26.36.88.65

Tél./Fax : 04.42.73.18.57 - E-mail : jp.naissant@sips13.fr

Garnoxane
L'innovation D3 Siloxane

- Aspect mat minéral profond
- Excellent enrobage
- Idéal pour supports structurés
- Peu encrassable
- Teintes longue durée

Consultez la fiche technique en flashant ce code avec votre smartphone.

Seigneurie
PEINTURES & REVÊTEMENTS

www.seigneurie.com | m.seigneurie.com

Alain Thomas
Graphiste freelance

Création graphique
Création logo - Conception graphique

Carte de visite - Tête de lettre
Flyer - Dépliant - Brochure
Affiche - Stand / PLV

06 01 83 12 30
04 91 32 30 50
alainthomasgraphiste@gmail.com

CAPEB invitation

ARBRE DE NOEL DE LA CAPEB 13

Coordonnées de l'entreprise

Nom et Prénom du chef d'entreprise / Raison Sociale :

Téléphone :

Mercredi 17 décembre 2014 à 14H

Salle Municipale Raymond Reynaud
Quartier de la Gare - 13360 ROQUEVAIRE

Accueil des enfants

"En attendant Maître Renard"

(Spectacle interactif pour les enfants)

Distribution des goûters et des cadeaux par le Père Noël

Inscription à l'arbre de Noël du 17 décembre 2014 (réservé aux adhérents)

A retourner par fax au **0 491 765 541** ou par mel à **arbredenoel@capeb13.fr**

(clôture impérative des inscriptions le 30 novembre 2014)

Nom et prénom des accompagnateurs (2 maximum)

..... et .....

Nom et Prénom des enfants (jusqu'à 10 ans)	Sexe	Date de naissance
	F / M	
	F / M	
	F / M	
	F / M	

J'ai bien noté que les enfants resteront toute la journée sous la seule responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs	signature obligatoire

En partenariat avec mnra

CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Maison des Artisans - 7, Bd Pèbre - 13008 MARSEILLE - tél. : 0 491 323 333 - fax : 0 491 765 541
cdfa@capeb13.fr http://www.capeb13.fr
UPA artisanat BOUCHES-DU-RHÔNE

COMME DES MILLIERS D'ENTREPRENEURS,

BÉNÉFICIEZ DE LA GARANTIE SOCAMA POUR RÉALISER VOTRE PROJET PROFESSIONNEL*

Venez parler de vos projets
avec un conseiller en agence
ou bien rendez-vous sur **www.bppc.fr**
Allo Artisan 0 820 337 400 (0,12 € TTC/mn)

* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire et la Socama.

en partenariat avec BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE — BANQUE & ASSURANCE

La caution des professionnels
SOCAMA
www.socama.com

LE CATALOGUE TARIF DU PROFESSIONNEL
c'est tout le bâtiment à portée de main !
Tarif professionnel et public pour vos devis.

UN OUTIL DE PRO POUR LES PROS !

Toujours plus proche de vous dans les Bouches-du-Rhône

ST REMY : BALITRAND / HOME STORE CÔTÉ BAIN
> Tél. 04 90 92 73 00 - Fax 04 90 92 48 83
Chemin Monplaisir 13210 SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

ARLES : BALITRAND / TECHNIC'EAU > Tél. 04 90 49 50 08 - Fax 04 90 96 83 72
ZI Nord 5- Rue Cotton - 13200 ARLES

AIX : BALITRAND / HOME STORE CÔTÉ BAIN / PROVENCE SANITAIRE
> Tél. 04 42 97 74 74 - Fax 04 42 97 74 95
280, Rue Bastide de Verdaches ZAC La Pioline - CS 70644 - 13290 AIX-EN-PROVENCE

MARSEILLE : BALITRAND / HOME STORE CÔTÉ BAIN
> Tél. 04 91 79 39 39 - Fax 04 91 29 74 74
27, Boulevard des Aciéries - 13010 MARSEILLE

MARSEILLE : BALITRAND > Tél. 04 96 15 33 51 - Fax 04 96 15 33 52
9, Boulevard Gay Lussac - 13010 MARSEILLE

VITROLLES : BALITRAND > Tél. 04 42 41 67 47 - Fax: 04 42 41 67 48
ZI des Estroublans - 13, Avenue de Rome - 13127 VITROLLES

AUBAGNE : BALITRAND > Tél. 04 42 01 64 01 - Fax. 04 42 62 95 11
"Le Dirigeable" 80, Av. de Fleuride - Z.I. Paluds - 13400 AUBAGNE

LE SITE BALITRAND.FR ESPACE PRO
C'est l'univers Balitrand en quelques clics !
- *interrogation catalogue*
- *demande de disponibilité*
- *passage de commandes*
- *interrogation facturation*
- *matériel à dispo*

www.balitrand.fr

BFSA - SAS au capital de 1 000 000 Euros RCS Cannes B 695 720 821 - Code APE 4674B - Siret 695 720 821 000 13 - N°TVA intracommunautaire FR 69 695 720 821

Balitrand, le négoce des Professionnels du bâtiment.

ERP RECHERCHE ARTISAN HANDIBAT®
POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

Avec la mise en place de **l'obligation pour les Établissements Recevant du public (ERP) de déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015,** les artisans labellisés HANDIBAT® sont en pointe pour répondre aux demandes de travaux d'accessibilité. Et en particulier celles des artisans et commerçants de proximité qui gèrent un ERP de 5ème catégorie comme par exemple : les boulangers, les coiffeurs, ou encore les plombiers disposant d'un show room.

Donnant suite au retard pris en matière de mise en accessibilité des bâtiments, l'ordonnance du 26 septembre 2014 (JO du 27/11/14) a modifié la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, en instituant l'Ad'AP. Deux décrets du 5 novembre 2014 (JO du 6/11/14), pris en application de cette ordonnance, sont venus quant à eux détailler le fonctionnement de l'Ad'AP des ERP.

Ainsi, dès lors qu'un ERP situé dans un bâtiment existant ne peut pas attester avoir rendu accessible les locaux au 1er janvier 2015, un projet d'Ad'AP doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

Ad'AP mode d'emploi

L'Ad'AP est un document de programmation pluriannuel précisant la nature des travaux nécessaires de mise aux normes du bâtiment, leur coût et le calendrier de réalisation du programme. Il s'agit d'un engagement formulé par le propriétaire ou le gestionnaire de l'ERP au moyen du document Cerfa 13824*03 déposé en Mairie. Il doit ensuite être approuvé par le Préfet du département. En principe, la durée de réalisation des travaux prévus dans l'agenda ne peut dépasser 3 ans pour un ERP de 5ème catégorie. Cependant, sous certaines conditions une prorogation de l'Ad'AP est possible.

ERP déjà aux normes accessibilité

Une « attestation d'accessibilité » (modalités de présentation fixées par arrêté à paraître) ou une déclaration sur l'honneur pour les ERP de 5ème catégorie doit être adressée au Préfet du département au plus tard le 1er mars 2015.

Dérogations.

Plusieurs dérogations sont prévues. Les détails restent à paraître par arrêtés. Mais on sait déjà qu'il s'agit des hypothèses suivantes :

- impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ;
- contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural ;
- disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en oeuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou de la viabilité de l'exploitation du bâtiment d'autre part ;
- opposition des copropriétaires d'un bâtiment à usage principal d'habitation existant au 28 septembre 2014 réunis en assemblée générale, de réaliser des travaux de mise en accessibilité d'un ERP existant ou créé dans ce bâtiment.

Financement des travaux

La création d'un **Fonds national d'accompagnement de l'accessibilité universelle** géré par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) est prévu pour soutenir financièrement les ERP qui seraient dans l'impossibilité de réaliser les travaux d'accessibilité.

Par ailleurs, le **Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)** peut aussi, dans certaines communes et dans certaines conditions, prendre part au financement des travaux d'accessibilité.

Enfin, il existe un **partenariat entre Handibat Développement, Handidiag, I.Cert et la Socama** dont l'objectif est de proposer aux commerçants et artisans qui doivent rendre leur ERP accessible, une offre technique et financière à travers un prêt simplifiant leur mise en conformité.

Partenariat CAPEB13 - CMA13

La CAPEB13 participera aux « lundis-réussite » organisés en 2015 par la CMA13 sur le thème « Accessibilité, aux personnes à mobilité réduite, aux établissements recevant du public ».

L'occasion nous sera ainsi donnée de présenter, une fois de plus, sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône, d'une part, le label HANDIBAT® aux artisans du bâtiment et d'autre part, le Service marchés de la CAPEB13 aux artisans des métiers de services et de bouches. Service marchés qui propose gratuitement aux clients de diffuser leurs offres de travaux auprès des adhérents référencés.

Plus d'info sur :
http://www.accessibilite.gouv.fr/
http://www.handibat.info/
http://www.capeb13.fr/sce_marches.html

MAISON FONDÉE EN 1956

RIGAT
FERMETURES AUTOMATISMES

Remises Professionnelles

FERMETURES MÉTALLIQUES

Rideaux métalliques • Portes basculantes et roulantes
Volets roulants acier prélaqué isolé • Grilles roulantes et extensibles

Électrification toutes fermetures et automatismes

Fabrication, Pose et réparation assurées par nos soins
76, avenue Alexandre Ansaldi - 13013 MARSEILLE
Tél. 04 91 98 32 80 • Télécopie : 04 91 63 26 18

A6 média

Expert Certifié orange Business Services

www.a6media.fr

Le stockage, la sécurité et la sauvegarde de vos données sont des éléments sources de préoccupations...

A6 MEDIA vous propose de répondre à toutes ces questions grâce à la solution **Flexible Storage** d'**Orange Business Services**, vous bénéficiez de :

- Une offre complète et simple d'archivage dans un datacenter dernière génération situé en France.
- Un accès rapide à vos documents de n'importe où et depuis n'importe quel terminal (Smartphone, tablette, PC...).
- Un partage et d'une synchronisation faciles de tous vos documents.
- Un niveau de sécurité élevé de l'ensemble de vos données.

Notre équipe est joignable également par email : orange@a6media.fr

Notre service, un interlocuteur au 04 90 06 30 06

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

AU 1ER JANVIER 2016, IL SERA TROP TARD !

alptis.org

Alptis

la solidarité change le monde

ANTICIPER, C'EST VOTRE FORCE POUR COMPARER ET PRENDRE LA BONNE DÉCISION.

LES ATOUTS ALPTIS

- Des Complémentaires **Santé et Prévoyance** Collectives qui savent s'adapter aux besoins individuels.
- **Des garanties innovantes et entièrement modulaires :**
- Des **conditions tarifaires favorables** pour les salariés.
- **Aucune sélection médicale** à l'adhésion et une prise d'effet immédiate des garanties dès l'embauche.

La chaîne Alptis sur YouTube

Des vidéos pédagogiques sur la prévention, l'actualité, les produits et les services.

youtube.com/user/alptisassociation

etic assurances

Pour toute information contacter :
le cabinet Etic Assurances
Tél. : 04 82 75 29 20 ou par mail **contact@etic-assurances.com**

LABEL D'EXCELLENCE 2014

LABEL D'EXCELLENCE 2013

Alptis Assurances - Intermédiaire en assurance - 25, cours Albert Thomas 69445 Lyon Cedex 03 - Tél : 04 72 36 16 16 - www.alptis.org
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 € - RCS de Lyon n° 335 244 489
N° TVA intracommunautaire : FR37 335 244 489 - N°ORIAS : 07 005 810 - http://www.orias.fr

Crédits photos : shutterstock images – Collectives Décembre 2014_AP 1/3 x 170_court – Document non contractuel

ANNONCES PROFESSIONNELLES

CECI N'EST QU'UN EXTRAIT DES ANNONCES QUE NOUS RECEVONS, RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ SUR **WWW.CAPEB13.FR**

OFFRES D'EMPLOI
Divers

O 1872 Entreprise de menuiserie bois - pvc - alu à Marseille, recrute un MENUISIER POSEUR sérieux et qualifié, avec expérience.
Compétences : pose de menuiseries pvc alu, portes de garages, stores intérieurs et extérieurs, volets battants et roulants...
Professionnalisme et travail de qualité exigé
Permis B + véhicule
Contact : 09 81 31 42 47 ou mail : provence-agencement@bbox.fr

DEMANDES D'EMPLOI

D DIV 1785 Technicien de Maintenance à Gardanne, recherche entreprise pour un poste.
Formation : BTS Maintenance Industrielle
Compétences : électrotechnique, électronique, automatismes, mécanique des fluides...
Permis B + véhicule.

Secrétariat - Comptabilité

D DIV 1870 Secrétaire administrative propose services : Aide à la création d'entreprise
Assistanat et secrétariat courant
Services généraux
Traduction/interprétation

APPRENTISSAGE

AP 0561 Jeune homme résident à Marseille, recherche Entreprise pour un Contrat d'Apprentissage en MACONNERIE
(Demande de dérogation auprés de l'Inspection Académique pour l'âge, 15ans 1/2).A suivi un stage en 3ème. Demande d'inscription au CFA du BTP La Montre Marseille 11ème. Manuel et bon esprit d'équipe.

AP 1722 JJeune homme résident à Marseille 7ème, recherche Entreprise pour un Contrat d'Apprentissage en alternance CHARPENTE CONSTRUCTEUR BOIS.
CAP ébénisterie
Sérieux et motivé
Stages professionnels en ébénisterie

AP 1869 Jeune homme sérieux et motivé, recherche entreprise à Marseille ou les environs, pour un Contrat d'Apprentissage en Alternance de PLOMBERIE/Installations Sanitaires ou ELECTRICITE.
Inscrit au CFA la Valentine
Obtention du CAP maintenance en bâtiment
Expériences en entreprises
Compétences : Installation de tuyaux d'alimentation et évacuation, soudure, réparation, pose de bac à douche, câblage, travaux de peinture, petite maçonnerie...
Permis B en cours
Bonne présentation

AP 1871 Jeune homme résident à Marseille 3ème, recherche Entreprise pour un Contrat d'Apprentissage en ELECTRICITE.
Formation : CAP
Compétences : Pose de câbles et conduits électriques, fixer et raccorder des équipements, lecture de plan, base en maçonnerie et plomberie...
Sérieux et rigoureux.

Communiqués Pôle Emploi

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION NE CONCERNE PAS QUE LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS.

En effet il peut être signé avec des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et prône l'alternance à l'identique des contrats jeunes. La formation externe est prise en charge totalement ou partiellement par votre OPCA. L'aide financière de POLE EMPLOI est toujours d'actualité :
Cette aide forfaitaire peut être de 2000 euros maximum pour les salariés qui ont entre 26 et 44 ans. Une aide de l'état de 2000 euros supplémentaire peut être versée à l'entreprise qui embauche
dans ce cadre un Demandeur d'emploi de 45ans et plus (soit 4000 euros maxi).

Parallèlement l'entreprise concernée peut être exonérée des cotisations patronales de sécurité sociales (sauf accidents de travail / maladies professionnelles AT/MP)
La demande doit être adressée au plus tard dans les 3mois suivant l'embauche à POLE EMPLOI SERVICES qui se trouve à NANTERRE.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez vous rapprocher de votre POLE EMPLOI spécialisé dans le BTP en téléphonant au :

04 96 13 34 66

Pôle Emploi Marseille Château-Gombert – BTP - Technopôle de Château-Gombert - Bâtiment Euclide Rue Frédéric Joliot Curie 13013 Marseille

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15, le vendredi de 8h30 à 12h30

bâtiment / travaux publics / environnement / nouvelles énergies
BATIMED
19/20 MARS 2015
LE SALON DES PROS DU BÂTIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES ENR DU SUD
19/20 MARS 2015
MARSEILLE CHANOT
L'événement
100% BTP
du Sud
nouvelle formule
2 jours
business
Découvrez en exclusivité les innovations 2015 du salon sur notre site
>> www.batimed.eu
2015

LES SERVICES
DE LA CAPEB 13

SERVICE CONSEIL

Pascale Barrois ou Philippe Richard
au 0 491 323 343 - conseil@capeb13.fr

SERVICE PAYE

Sylvie Madiouni ou Olivier Biscarrel
au 0 491 323 344 paye@capeb13.fr

SERVICE EMPLOI

Cécile Cigolini au 0 491 323 362 ou
Brigitte Bertucat au 0 491 323 333
emploi@capeb13.fr

SERVICE DOCUMENTATION

Brigitte Bertucat au 0 491 323 333
documentation@capeb13.fr

SERVICE MARCHES

Viviane Pereira au 0 491 323 347
marches@capeb13.fr

SERVICE QUALIFICATIONS

Viviane Pereira au 0 491 323 347
qualifs@capeb13.fr

SERVICE CONSEIL EN FORMATION

Nathalie Martin au 0 491 323 346
formation@capeb13.fr

HA+ PME
Ensemble, réduisons nos charges !

ARTISANS DE LA CAPEB :
BÉNÉFICIEZ ENFIN DES TARIFS DES GRANDS GROUPES !

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
BOUCHES-DU-RHONE

HA PLUS PME vous donne accès sur
www.hapluspme.com
pour utiliser et consulter nos tarifs avec le
Login : CAPEB 13 et le Mot de Passe : Artisans13

Votre interlocutrice HA+ PME Mathilde au **01.73.95.02.11** est à votre écoute.
Les fournisseurs HA PLUS PME **devront vous appliquer nos conditions tarifaires d'HA+ PME**
sur vos premières commandes, nous vous enverrons ensuite votre
facture d'adhésion annuelle de 20€HT pour pouvoir bénéficier
de ces tarifs tout au long de l'année.

Capital Social 141 632 euros RCS Versailles 519 215 966 APE 4618Z

Exemples de nos 50 FOURNISSEURS HA PLUS PME

EUROMASTER · apave · BERNER · SFR · kiloutou LOCATION - MATERIEL - SERVICES · Bouygues Telecom · Bergerat Monnoyeur SERVICES · CAT Rental · SIDER · DESCOURS & CABAUD Négoce professionnel

HA PLUS PME SAS, 12 avenue des Près BL 411
Montigny-le-Bretonneux 78059 St Quentin Yvelines Cedex
Tél : 01 30 57 36 65– Fax : 01 34 98 07 83 – contact@hapluspme.com
www.hapluspme.com

HA+ PME

DISPANO
BOIS PANNEAUX MENUISERIES

Vos agences spécialistes **Bois, Panneaux, Menuiseries** à votre service dans les **Bouches du Rhône**

- **Bois Bruts / Systèmes Constructifs**
- **Isolation / Placo**
- **Plafonds / Cloisons**
- **Parquets / Lambris**
- **Panneaux**
- **Menuiseries / Placards**
- **Bois Extérieurs**
- **Outillage professionnel**

Atelier de transformation Bois - Panneaux - Menuiseries
2 salles d'exposition à votre service

Retrouvez toutes nos références disponibles en stock dans notre nouveau tarif :

L'INTEGRAL

> Toutes les références de spécialiste en stock dans nos agences.
> Des prix compétitifs adaptés à votre métier.
> Des délais de livraison clairs et respectés.
> Des équipes de spécialistes à votre service pour vos projets.

Contactez votre agence habituelle :

DISPANO
1 avenue de Provence - ZAC de la Sipière
13730 Saint-Victoret
Tel : 04 42 10 08 00 - Fax : 04 42 10 08 20
dispano-st-victoret@saint-gobain.com

DISPANO
328 rue Saint Pierre
13005 Marseille
Tel : 04 96 12 22 80 - Fax : 04 91 47 84 20
dispano-marseille-st-pierre@saint-gobain.com

RICHARDSON
Chauffage Climatisation Salle de Bains Plomberie

CARRELAGE CHAUFFAGE
SALLE DE BAINS PLOMBERIE...
RENDEZ-VOUS DANS VOTRE AGENCE

Aix en Provence	04 42 24 42 48	Marseille Joliette	04 91 15 48 00
Arles	04 90 98 39 83	Pertuis	04 90 79 93 87
Aubagne	04 42 18 15 00	Port de Bouc	04 42 06 09 95
La Ciotat	04 42 08 09 41	Salon de Provence	04 90 56 71 11
Marseille la Capelette	04 91 80 07 94	Vitrolles	04 42 77 40 40

www.richardson.fr

APPRENTIS

SALAIRES ET CHARGES

> SALAIRES MINIMA DES APPRENTIS
(en pourcentage du SMIC en vigueur au 01/01/2014)

	- de 18 ans		18 à 20 ans		21 ans et +(*)	
1ère année	40 %	578,15 €	50 %	722,69 €	55 %	794,96 €
2ème année	50 %	722,69 €	60 %	867,23 €	65 %	939,50 €
3ème année	60 %	867,23 €	70 %	1011,77 €	80 %	1156,30 €

(*) Ou en pourcentage du minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est favorable à l'apprenti.

> MENTION COMPLÉMENTAIRE

	- de 18 ans		18 à 20 ans		21 ans et +(*)	
Après un contrat d'un an	55 %	794,96 €	65 %	939,50 €	70 %	1011,77 €
Après un contrat de deux ans	65 %	939,50 €	75 %	1084,04 €	80 %	1156,30 €
Après un contrat de trois ans	75 %	1084,04 €	85 %	1228,77 €	95 %	1373,11 €

En cas de contrats successifs - avec un même ou un autre employeur du BTP la rémunération du nouveau contrat ne peut être inférieure à celle du précédent contrat.

> CHARGES SOCIALES SUR LES SALAIRES DES APPRENTIS AU 01/01/2014 (entreprises de moins de 10 salariés)

Les charges sociales sur les salaires des apprentis ne sont pas dues par l'employeur.

Elles sont prises en charge par l'État à l'exception, dans le bâtiment, des cotisations suivantes :

	Employeur	Apprenti
Prévoyance (PROBTP)	1,72%	0,87 %
Taxe CCCA-BTP	0,30%	0,00 %
Accident du travail	Notifié par la CRAM	0,00 %

Cependant, ces cotisations ne se calculent pas directement sur le salaire de l'apprenti mais sur des bases forfaitaires (voir tableau ci-dessous).

> BASES FORFAITAIRES APPRENTIS 151,67 HEURES À COMPTER DU 01/01/2014

	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et +(*)
1ère année	202 €	434 €	607 €
2ème année	376 €	549 €	723 €
3ème année	607 €	781 €	968 €

L'APAS, Association Paritaire d'Action Sociale

Artisans, par votre adhésion, **vous offrez à vos salariés :**

primes mariage & naissance, allocation crèche, centre aéré, classe transplantée, participation aux vacances familles et bien d'autres prestations sociales...

Et aussi, en cas de besoin, 2 Assistantes Sociales à leur écoute.

APAS PROVENCE
30 bd de la Fédération
13004 MARSEILLE

PROVENCE APAS
oeuvres sociales du btp

Tél : 04 91 49 91 33
Fax 04 91 34 44 13
contact@apasprovence.com

Toutes les infos en détail : www.apasprovence.com

ARTISANS, FAITES DES ÉCONOMIES !

Votre entreprise est pleine de ressources ...

Partagez-les !

Vous souhaitez acheter ou vendre: équipements et matériels d'occasion ou non utilisés, surplus d'inventaire, matières résiduelles...
Vous cherchez à mutualiser des services: achats, prestations, logistique, sécurité...
Vous voulez louer ou mutualiser des moyens: local, machine, véhicule, emploi en temps partagé...
ECOCIR vous facilite la mise en relation avec d'autres entreprises.

ECOCIR

1er site internet de proximité pour les entreprises
ACHETER, VENDRE, LOUER, MUTUALISER = ÉCONOMISER

Échangez gratuitement sur :
www.ecocir13.fr

adonis ecoconseil

INFORMATIONS SALAIRES

> BÂTIMENT

INDEMNITES DE REPAS (ou PANIER) ET COTISATIONS SOCIALES Entreprises ne pratiquant pas l'abattement de 10%			
Repas	Part exonérée	Part soumise	Date d'application
9,65 €	8,70 €	0,95 €	01/02/14

> INDEMNITÉS DE PETITS DÉPLACEMENTS à compter du 01/02/2014

Zone	Distance	Indemnité journalière de repas	Indemnité journalière de transport	Indemnité journalière de trajet
Zone 1	0 à 10 Km	9,65 €	3,05 €	1,98 €
Zone 2	10 à 20 Km	9,65 €	5,38 €	3,15 €
Zone 3	20 à 30 Km	9,65 €	7,22 €	4,26 €
Zone 4	30 à 40 Km	9,65 €	9,44 €	5,63 €
Zone 5	40 à 50 Km	9,65 €	12,38 €	6,70 €

Ces indemnités sont soumises, dans certains cas, au paiement partiel ou total des charges sociales. Renseignez-vous auprès de nos services.

> OUVRIERS - SALAIRES

Accord paritaire régional du 09/01/2014 applicable dans les Bouches-du-Rhône à compter du 01/02/2014

Catégorie Professionnelle	Position	Coeff.	Salaire mensuel brut minimal
Ouvriers d'exécution	1 2	150 170	1 456,03 € 1 501,57 €
Ouvriers Professionnels		185	1 614,37 €
Compagnons Professionnels	1 2	210 230	1 802,37 € 1 952,77 €
Maîtresouvriers ou chefsd'équipe	1 2	250 270	2 103,17 € 2 253,57 €

* aucun salaire ne peut être inférieur au SMIC horaire en vigueur.

> PRIME HORAIRE DE PÉNIBILITÉ

Taux horaire	Date d'application
1,12 €	01/02/2014

> ETAM à compter du 01/02/2014

Niveau	Salaire mensuel minimal
A	1 474,34 €
B	1 586,22 €
C	1 683,46 €
D	1 876,91 €
E	1 988,78 €
F	2 319,20 €
G	2 540,88 €
H	2 802,28 €

> CADRES à compter du 01/02/2014

(base 39 heures hebdomadaires)

Coef.	Salaire minimum
60	1 780 €
65	1 927 €
70	2 077 €
75	2 224 €
80	2 373 €
85	2 520 €
90	2 669 €

Coef.	Salaire minimum
95	2 817 €
100	2 967 €
103	3 055 €
108	3 185 €
120	3 519 €
130	3 803 €
162	4 721 €

> NETTOYAGE

(FILIERE D'EXPLOITATION)

SALAIRES horaires minima (1) pour 151,67 heures par mois. Avenant du 24/7/2013

Applicables à compter du 01/01/2014.

Agents de Service – AS		
	A (1)	B (1)
AS 1	9,75 €	9,91 €
AS 2	9,79 €	9,96 €
AS 3	9,85 €	10,02 €

Agents Qualifiés de Service – AQS		
	A (1)	B (1)
AQS 1	9,90 €	10,07 €
AQS 2	9,98 €	10,17 €
AQS 3	10,08 €	10,26 €

Agents Très Qualifiés de Service – ATQS		
	A (1)	B (1)
ATQS 1	10,27 €	10,45 €
ATQS 2	10,85 €	11,03 €
ATQS 3	11,66 €	11,91 €

Chefs d'équipe – CE	
CE 1	11,25 €
CE 2	11,91 €
CE 3	12,03 €

Agents de Maîtrise – MP (assimilé cadres)	
MP 1	12,07 €
MP 2	12,77 €
MP 3	14,17 €
MP 4 (2)	15,80 €
MP 5 (2)	17,07 €

(1) **A =** Propreté **OU** prestations associées ; **B =** Propreté **ET** prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant au moins trois mois. (hors cas de remplacement).
(2) Assimilé cadre. Pour les salariés assurant des activités relevant d'échelons différents, nous consulter.

COTISATIONS SOCIALES

> REPÈRES

SMIC au 01/01/2014 *		PLAFOND SECURITE SOCIALE au 01/01/2014	
Taux horaire	Mensuel pour 151,67 H	Plafond mensuel	Plafond annuel
9,53 €	1 445,42 € (7)	3 129,00 €	37 548,00 €

(*) Ou en pourcentage du minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est favorable à l'apprenti.

> COTISATIONS SOCIALES DES OUVRIERS

Taux applicables depuis le 01/01/2014

	Cotisations	Assiette	Employeur	Salarié
URSSAF	Maladie	Totalité	12,80%	0,75%
	Alloc. Familiales	Totalité	5,25%	0%
	Contribution solidarité autonomie	Totalité	0,30%	0%
	Vieillesse plafonnée	Tranche A (1)	8,45%	6,80 %
	Vieillesse déplafonnée	Totalité	1,75%	0,25%
	FNAL	Tranche A (1)+ 11,50%	0,10%	0%
	FNAL (20 salariés et plus)	Tranche A (1)+ 11,50%	0,40%	0%
	FNAL (20 salariés et plus)	Tranche B (2)+ 11,50%	0,50%	0%
	Accidents du travail	Totalité	notifié par CARSAT	
	Réduction Fillon	(3)		
	CSG déductible	(4)	0%	5,10%
	CRDS + CSG non déductible	(4)	0%	2,90%
	Contribution d'Assurance Chômage	Tranches A (1) et B (2)	4,00% (8)	2,40%
	Cotisation AGS	Totalité	0,30%	0%
PROBTP	Retraite	Tranche A (1)	4,58%	3,05%
	Retraite	Tranche B (2)	12,08%	8,05%
	Prévoyance	Totalité	1,72%	0,87%
	AGFF	Tranche A (1)	1,20%	0,80%
	AGFF	Tranche B (2)	1,30%	0,90%
CONSTRUCTIS	Formation continue HT	Totalité	0,90%	0%
	Formation continue TVA	Totalité	0,18%	0%
APNAB	CDPC	Totalité	0,15%	0%
CCCA BTP	Formation initiale et apprentissage	Brut + 13,14%	0,30%	0%
CONGÉS (5)	Congés Payés	Totalité	19,50%	0%
	OPPBTP	Brut + 13,14%	0,11%	0%
	Cot. professionnelle CAPEB	Totalité	0,63%	0%
	œuvres sociales	Totalité	0,10%	0%
	Intempéries (6)	Gros oeuvre	1,37%	0%
	Intempéries (6)	Second oeuvre	0,31%	0%

(1) Limitée au Plafond mensuel de la Sécurité Sociale

(2) Au-dessus du Plafond de Sécurité Sociale

(3) A compter du 1er janvier 2011, la réduction « Fillon » est annualisée. Pour en connaître tous les détails, veuillez contacter notre service Conseil au 0 491 323 343 ou conseil@capeb13.fr
Pour les entreprises affiliées à une Caisse de Congés Payés, le montant de la réduction est majoré de 10%.
La majoration s'applique au montant mensuel de la réduction.

(4) Il faut ajouter à 98,25% du salaire brut (ou du salaire de remplacement) les cotisations patronales de prévoyance dans la limite de 4 fois le plafond mensuel de sécurité sociale.

(5) Vous pouvez faire vos déclarations et régler vos cotisations à la Caisse de Congés Payés en vous connectant sur le site web : **www.cibtp-provence.fr**

(6) Chômage Intempéries : ces cotisations sont calculées sur les salaires plafonnés déclarés à l'URSSAF après déduction de l'abattement annuel dont le montant est signalé par la Caisse de Congés Payés.

(7) Si le calcul s'effectue sur la base de 35h fois 52/12ème, on obtient 1445,38 €

(8) Pour les CDD, il faut majorer ce taux : de 3% pour les CDD inférieurs ou égal à un mois ; de 1,5% pour les CDD supérieurs à un mois et inférieurs ou égal à trois mois.

Pour tout renseignement, contactez nos services au 0 491 323 343 ou conseil@capeb13.fr

Ford **Transit**

Pour tout renseignement ou essai de la Gamme

FORD TRANSIT

CONTACTEZ UNE DE NOS CONCESSIONS

Aubagne
CD2 Camp Major
13400 - Aubagne
04.42.03.29.14

Marseille Sud
4 Bd des Aciéries
13010 - Marseille
04.91.17.88.99

Marseille Nord
64 rue de Lyon
13015 - Marseille
04.91.07.88.88

Aix en Provence
Z.C de la Pioline
13290 - Aix les Milles
04.42.39.29.29

Martigues
21 Av. josé Nobre
13500 - Martigues
04.42.81.08.63

Vitrolles
37 rue Bel Air
13127 - Vitrolles
04.42.15.90.10

Manosque
Av Frédéric Mistral
04100 - Manosque
04.92.70.49.20

Conditons spéciales réservées aux adhérents CAPEB

PROFESSIONNELS, SOYEZ LÀ OÙ VOS CLIENTS VOUS CHERCHENT !

DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS POUR CRÉER VOTRE VITRINE OU VOTRE BOUTIQUE EN LIGNE.

BANQUE POPULAIRE
PROVENÇALE ET CORSE
BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE

LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

Banque Populaire Provençale et Corse - 245 bd Michelet - 13009 Marseille - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit. 058 801 481 RCS Marseille. N° d'immatriculation auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) : 07 005 622.